

Charte Achats Squad

Squad est une société fondée dès son origine sur des valeurs d'éthique et à l'origine d'un concept nommé « inform-éthique » qui valorise la transparence et l'équilibre dans les relations avec ces clients, ses collaborateurs et ses fournisseurs.

Dans ce cadre Squad a souhaité mettre en œuvre une politique d'achat responsable et prendre l'engagement à se conformer, et à exiger de ses sous-traitants/fournisseurs ou de toute personne sous son contrôle, de se soumettre aux règles nationales, européennes et internationales relatives aux normes éthiques et aux comportements responsables, comprenant notamment, celles traitant des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, du développement durable et de la corruption.

Ces règles comprennent de manière non limitative, les principes, dispositions et engagements contenus dans les textes énumérés ci-dessous et toute législation nationale mettant en œuvre lesdits textes :

- la Convention OCDE sur la Corruption
- la Convention sur les Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU, résolution N° 44/25 du 20/11/1989 ;
- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (notamment sur le travail forcé, la discrimination)
- la Directive 2002/96/CE sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ; la Directive 2002/95/CE sur la Réduction des Substances Dangereuses.

Les fournisseurs de Squad devront définir et mettre en œuvre les moyens effectifs et appropriés afin d'assurer le respect de ces règles.

Sur demande de Squad, le fournisseur devra l'informer des mesures adoptées pour assurer le respect de ces règles et en démontrer l'application.

En cas de non-respect de ces règles par le fournisseur, Squad se réservera le droit de résilier, de plein droit, le Contrat et/ou la Commande conclu(e).

La présente charte fait partie intégrante des conditions d'achats de Squad.

Eric GUILLERM

Gérant

